Accueil

Conférence de presse

des riverains d'ITRADEC, le 17 septembre 2003

Le centre de tri

ITRADEC TRAITE UN PEU LES DÉCHETS ET MALTRAITE BEAUCOUP SES VOISINS

1.- RAPPEL ETAT DES LIEUX

Le centre de tri d'ITRADEC fonctionne sur base d'un permis d'exploiter délivré par la Députation permanente du Hainaut, à l'issue d'une enquête publique portant sur une étude d'incidences. Cette étude d'incidences analysait le projet déposé par l'I.D.E.A. et un projet alternatif présenté par des riverains.

Ce projet alternatif soulignait les risques de nuisances olfactives qu'entraîne une telle activité, il critiquait lourdement le choix du site retenu, proche de nombreuses habitations, et proposait un autre emplacement, en zoning industriel, et donc éloigné des habitations.

Il est nécessaire de rappeler que l'étude d'incidences concernait uniquement le projet de centre de tri et non pas l'unité de bio méthanisation, même si la construction de cette dernière était évoquée. Le permis d'exploiter porte donc, exclusivement sur le tri des déchets ménagers.

Les unités de bio méthanisation furent l'objet d'autorisations ultérieures pour lesquelles il n'y eu pas d'étude d'incidences.

L'existence d'autorisations multiples pour des processus industriels complémentaires situés sur un même site n'est certainement pas générateur d'une cohérence exemplaire. Le comité des Bruyères avait à l'époque dénoncé le saucissonnage de ce projet.

Parmi les dispositions reprises dans le permis d'exploiter le centre de tri, figure la mise en place d'un comité d'accompagnement (dont le rôle est uniquement consultatif) dans lequel sont représentés les pouvoirs publics (la Région, la Province et les Communes), l'exploitant et les riverains, trois pour Mons et deux pour Le Roeulx.

Les trois représentants montois des riverains ont été choisis par les habitants concernés, au cours d'une réunion à laquelle les habitants avaient été invités par un courrier du Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Mons. Les deux représentants du Roeulx ont été désignés, d'autorité, par le bourgmestre.

Le comité d'accompagnement est convoqué quatre fois par an (mars, juin., septembre et décembre). Dans la semaine qui précède, le « Comité de vigilance », regroupant les représentants « officiels » et des riverains concernés et motivés se réunit, afin de préparer les interventions à développer en réunion du Comité d'accompagnement.

2- LES MOTIFS D'UNE COMMUNICATION AVEC LA PRESSE

A l'issue des séances de son Conseil d'administration, ITRADEC invite la presse pour lui communiquer des informations dont nous, riverains, prenons connaissance ensuite. Et, nous apprenons ainsi, à notre grand étonnement, que le fonctionnement de l'entreprise est parfait. Notre intervention aujourd'hui a donc pour but de compléter les informations que vous recevez, afin de combler les lacunes, voire les omissions que nous constatons dans la communication d'ITRADEC. Ces lacunes concernent les odeurs et le bruit dont cette usine est la source.

- **Les odeurs**
  Elles sont présentes depuis le démarrage de l'exploitation en septembre 2000. Non pas en permanence, mais de manière récurrente.
  La situation est très fluctuante. La présence d'odeurs nauséabondes peut varier de deux à dix jours par

mois. La durée pendant laquelle ces odeurs persistent est également variable. Elles sont particulièrement désagréables pour les riverains qui en sont victimes, les obligeant à vivre calfeutrés, avec portes et fenêtres fermées. Certains habitants essayant même de se protéger en utilisant des bougies déodorantes.

- **Le bruit**
  Le bruit des machines métalliques se fait également entendre et paraît s'amplifier ces derniers mois.

- **Les victimes**
  Ce sont, principalement, les habitants de rues adjacentes au site d'ITRADEC. A savoir, pour Obourg : la rue des Bruyères et la rue Sainte-Appoline, pour Havré : la rue de la Bruyère, l'avenue Benoîte, la rue de la Taille des Vignes, la cité du Congo, la rue Camille Toussaint, la rue Marie Joyle. (voit plan en annexe)
  Mais les odeurs nauséabondes se propagent plus loin, et atteignent parfois le centre d'Obourg.

3.- LES DÉMARCHES DES RIVERAINS, ET LEUR PATIENCE

Les riverains ont entrepris de multiples démarches

- d'abord directement auprès de l'entreprise, par téléphone et par courrier, pour formuler leurs plaintes
- ensuite en demandant à leurs représentants au comité d'accompagnement de relayer leurs doléances
- en sollicitant la police locale
- en demandant l'intervention de la division de la police de l'environnement
- en adressant une pétition au Bourgmestre de Mons, déposée hier (copie en annexe)
- enfin, aujourd'hui, en organisant une conférence de presse qui est en quelque sorte l'aboutissement de la pétition.

C'est notre dernière démarche en date, ce qui ne signifie pas que nous allons nous arrêter, au contraire.

Il est clair que les riverains ont fait preuve, jusqu'ici, de beaucoup, beaucoup de patience (mal récompensée), puisque nous avons attendu plus de deux ans et demi avant de nous exprimer publiquement. Notre intervention aujourd'hui prouve, à suffisance, l'exaspération et le désespoir de la population.

Mais patience ne signifie pas résignation. Nous ne continuerons pas à rester silencieux. D'autant que d'autres riverains nous ont rejoint récemment, apportant une détermination certaine et un dynamisme renouvelé.

4.- LES DÉMARCHES DES RIVERAINS,

A. les explications

Nous avons obtenu des explications quant aux causes des odeurs nauséabondes, et les remèdes qui étaient apportés pour essayer d'y remédier.
- Une des causes était la défaillance dans le mécanisme de fermeture automatique des portes par lesquelles les camions
accèdent au hall de stockage des déchets. Les portes restaient anormalement ouvertes.
- Une autre cause était la stagnation des déchets au fond de la fosse de stockage.
- Concernant l'unité de bio méthanisation il y eut une série de défaillances des systèmes, qui conduisirent finalement au rejet du biogaz à l'atmosphère par la soupape de sécurité.
Sachant que le biogaz contient outre le méthane, de l'hydrogène sulfuré à l'odeur d'oeuf pourri.
Sans oublier d'autre composés du soufre à l'odeur particulièrement désagréable.

B. les remèdes et les palliatifs

Face aux accusations portées par la population, ITRADEC s'est d'abord défendue en mettant en doute l'origine des odeurs, et en rejetant les responsabilités sur d'autres.

Notamment en suspectant les Ciments d'Obourg qui manipulent beaucoup de déchets.
Également au banc des accusés, les activités agricoles et l'épandage de lisier sur les champs avoisinants.

Mais, devant la ténacité et l'ampleur des protestations, l'entreprise a été obligée d'en reconnaître le bien fondé.
Et, finalement, elle a apporté des palliatifs plutôt que des remèdes à la situation
- Pompage du jus qui stagne au fond de la fosse de stockage

- Constitution dans le fond de la fosse de stockage un matelas de matière inerte pour absorber le jus
- Vidange systématique hebdomadaire de la fosse de stockage
- La construction d'une plate-forme de transit à l'air libre
afin de prévenir la saturation de la fosse de stockage en cas de panne des machines de tri, sans qu'aucune enquête publique ne soit ordonnée par la Députation permanente
- Renouvellement du bio filtre par lequel transite l'air de refoulement provenant de la salle de tri

5.- LES CAUSES PROFONDES DE CETTE SITUATION

Les causes profondes des dysfonctionnements sont structurelles et, malgré sa bonne volonté, la direction actuelle, éprouve beaucoup de difficultés à apporter des remèdes efficaces et durables.

Des causes structurelles, pourquoi :
*** Le manque d'expérience** des initiateurs du projet dans le domaine des déchets et notamment l'amateurisme dans la maîtrise des odeurs. Croire à l'efficacité d'un bio filtre constitué d'écorces de sapin pour fixer les odeurs nauséabondes relève d'une naïveté incroyable.
*** Un pari insensé : la combustion du fluff** dans les fours de la cimenterie d'Obourg. Sur base d'une expérience américaine de combustion de pneus automobiles, qui n'est évidemment pas transposable au fluff.
* **L'Implantation d'une entreprise** destinée à manipuler des quantités importantes de déchets ménagers, donc à forte odeur ajoutée, dans une zone très peuplée, bordée de rues à forte densité de population dont une cité, était et reste une absurdité

6- LE MÉPRIS DE LA POPULATION, LES PROMESSES ET LES TROMPERIES

Avant la mise en route des installations, les riverains ont reçu dans leur boîte aux lettres un dépliant édité par ITRADEC, au ton moraliste et paternaliste,
se voulant optimiste et tout à fait rassurant quant à l'avenir, pour leur qualité de vie.
(« on peut toujours s'opposer au progrès. Les opposants au chemin de fer avaient obtenu, voici 150 ans, que les trains soient précédés d'un homme agitant un drapeau rouge ») Voici copie de quelques citations (édifiantes) :

« Il n'y aura pas d'odeurs. »

« Aucune dispersion d'odeurs à l'extérieur du centre ne peut se produire. »

« Il n'y aura aucun dépôt de déchets à l'air libre sur le site. »

« Le centre ne rejette pas de gaz »

« Il n'y aura pas d'augmentation perceptible du volume sonore pour les riverains »

7.- L'AVENIR

A l'heure actuelle, les quantités collectées dans la zone ITRADEC ne permettent pas d'utiliser toute la capacité des installations, aussi la direction envisage d'élargir la zone de collecte, et de traiter les déchets ménagers d'autres communes, en Hainaut, en Wallonie et jusqu'en France, à Lille notamment.Il est évident qu'avec l'augmentation de la quantité de déchets traités, les nuisances ne pourront que s'aggraver.

L'avenir est donc sombre pour les riverains.

8.- CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Nous demandons qu'à l'avenir, lorsqu'un incident avec dégagement d'odeurs survient dans l'entreprise, une information écrite rigoureuse soit adressée aux représentants de la

population au comité d'accompagnement. Nous demandons également qu'une étude scientifique portant sur les odeurs, le bruit et la santé des riverains soit réalisée.

La construction d'un sas par lequel les camions devraient transiter pour accéder au hall de réception serait vraisemblablement de nature à améliorer la situation.

Il est possible que dans le cadre de son budget, l'entreprise ne dispose pas, aujourd'hui, des moyens financiers nécessaires pour opérer les modifications indispensables. C'est alors aux hommes politiques à reprendre l'initiative.

Mais, en urgence, II nous semble qu'un dialogue constructif entre toutes les parties concernées, la direction de l'entreprise, les pouvoirs publics à commencer par le Bourgmestre de la ville de Mons et les riverains, est plus que jamais nécessaire.

ANNEXES

1. Situation géographique de l'entreprise
2. extraits d'un folder distribué toutes-boîtes aux riverains(Rejets, Odeurs, Conclusion)
3. texte de la pétition remise, hier, au Bourgmestre de Mons

conférence de presse du 17-09-2003

Accueil

Conférence de presse

des riverains d'ITRADEC, le 17 septembre 2003

Le centre de tri

ITRADEC TRAITE UN PEU LES DÉCHETS ET MALTRAITE BEAUCOUP SES VOISINS

1.- RAPPEL ETAT DES LIEUX

Le centre de tri d'ITRADEC fonctionne sur base d'un permis d'exploiter délivré par la Députation permanente du Hainaut, à l'issue d'une enquête publique portant sur une étude d'incidences. Cette étude d'incidences analysait le projet déposé par l'I.D.E.A. et un projet alternatif présenté par des riverains.

Ce projet alternatif soulignait les risques de nuisances olfactives qu'entraîne une telle activité, il critiquait lourdement le choix du site retenu, proche de nombreuses habitations, et proposait un autre emplacement, en zoning industriel, et donc éloigné des habitations.

Il est nécessaire de rappeler que l'étude d'incidences concernait uniquement le projet de centre de tri et non pas l'unité de bio méthanisation, même si la construction de cette dernière était évoquée. Le permis d'exploiter porte donc, exclusivement sur le tri des déchets ménagers.

Les unités de bio méthanisation furent l'objet d'autorisations ultérieures pour lesquelles il n'y eu pas d'étude d'incidences.

L'existence d'autorisations multiples pour des processus industriels complémentaires situés sur un même site n'est certainement pas générateur d'une cohérence exemplaire. Le comité des Bruyères avait à l'époque dénoncé le saucissonnage de ce projet.

Parmi les dispositions reprises dans le permis d'exploiter le centre de tri, figure la mise en place d'un comité d'accompagnement (dont le rôle est uniquement consultatif) dans lequel sont représentés les pouvoirs publics (la Région, la Province et les Communes), l'exploitant et les riverains, trois pour Mons et deux pour Le Roeulx.

Les trois représentants montois des riverains ont été choisis par les habitants concernés, au cours d'une réunion à laquelle les habitants avaient été invités par un courrier du Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Mons. Les deux représentants du Roeulx ont été désignés, d'autorité, par le bourgmestre.

Le comité d'accompagnement est convoqué quatre fois par an (mars, juin., septembre et décembre). Dans la semaine qui précède, le « Comité de vigilance », regroupant les représentants « officiels » et des riverains concernés et motivés se réunit, afin de préparer les interventions à développer en réunion du Comité d'accompagnement.

2- LES MOTIFS D'UNE COMMUNICATION AVEC LA PRESSE

A l'issue des séances de son Conseil d'administration, ITRADEC invite la presse pour lui communiquer des informations dont nous, riverains, prenons connaissance ensuite. Et, nous apprenons ainsi, à notre grand étonnement, que le fonctionnement de l'entreprise est parfait. Notre intervention aujourd'hui a donc pour but de compléter les informations que vous recevez, afin de combler les lacunes, voire les omissions que nous constatons dans la communication d'ITRADEC. Ces lacunes concernent les odeurs et le bruit dont cette usine est la source.

- **Les odeurs**
  Elles sont présentes depuis le démarrage de l'exploitation en septembre 2000. Non pas en permanence, mais de manière récurrente.
  La situation est très fluctuante. La présence d'odeurs nauséabondes peut varier de deux à dix jours par

mois. La durée pendant laquelle ces odeurs persistent est également variable. Elles sont particulièrement désagréables pour les riverains qui en sont victimes, les obligeant à vivre calfeutrés, avec portes et fenêtres fermées. Certains habitants essayant même de se protéger en utilisant des bougies déodorantes.

- **Le bruit**
  Le bruit des machines métalliques se fait également entendre et paraît s'amplifier ces derniers mois.

- **Les victimes**
  Ce sont, principalement, les habitants de rues adjacentes au site d'ITRADEC. A savoir, pour Obourg : la rue des Bruyères et la rue Sainte-Appoline, pour Havré : la rue de la Bruyère, l'avenue Benoîte, la rue de la Taille des Vignes, la cité du Congo, la rue Camille Toussaint, la rue Marie Joyle. (voit plan en annexe)
  Mais les odeurs nauséabondes se propagent plus loin, et atteignent parfois le centre d'Obourg.

3.- LES DÉMARCHES DES RIVERAINS, ET LEUR PATIENCE

Les riverains ont entrepris de multiples démarches

- d'abord directement auprès de l'entreprise, par téléphone et par courrier, pour formuler leurs plaintes
- ensuite en demandant à leurs représentants au comité d'accompagnement de relayer leurs doléances
- en sollicitant la police locale
- en demandant l'intervention de la division de la police de l'environnement
- en adressant une pétition au Bourgmestre de Mons, déposée hier (copie en annexe)
- enfin, aujourd'hui, en organisant une conférence de presse qui est en quelque sorte l'aboutissement de la pétition.

C'est notre dernière démarche en date, ce qui ne signifie pas que nous allons nous arrêter, au contraire.

Il est clair que les riverains ont fait preuve, jusqu'ici, de beaucoup, beaucoup de patience (mal récompensée), puisque nous avons attendu plus de deux ans et demi avant de nous exprimer publiquement. Notre intervention aujourd'hui prouve, à suffisance, l'exaspération et le désespoir de la population.

Mais patience ne signifie pas résignation. Nous ne continuerons pas à rester silencieux. D'autant que d'autres riverains nous ont rejoint récemment, apportant une détermination certaine et un dynamisme renouvelé.

4.- LES DÉMARCHES DES RIVERAINS,

A. les explications

Nous avons obtenu des explications quant aux causes des odeurs nauséabondes, et les remèdes qui étaient apportés pour essayer d'y remédier.
- Une des causes était la défaillance dans le mécanisme de fermeture automatique des portes par lesquelles les camions
accèdent au hall de stockage des déchets. Les portes restaient anormalement ouvertes.
- Une autre cause était la stagnation des déchets au fond de la fosse de stockage.
- Concernant l'unité de bio méthanisation il y eut une série de défaillances des systèmes, qui conduisirent finalement au rejet du biogaz à l'atmosphère par la soupape de sécurité.
Sachant que le biogaz contient outre le méthane, de l'hydrogène sulfuré à l'odeur d'oeuf pourri.
Sans oublier d'autre composés du soufre à l'odeur particulièrement désagréable.

B. les remèdes et les palliatifs

Face aux accusations portées par la population, ITRADEC s'est d'abord défendue en mettant en doute l'origine des odeurs, et en rejetant les responsabilités sur d'autres.

Notamment en suspectant les Ciments d'Obourg qui manipulent beaucoup de déchets.
Également au banc des accusés, les activités agricoles et l'épandage de lisier sur les champs avoisinants.

Mais, devant la ténacité et l'ampleur des protestations, l'entreprise a été obligée d'en reconnaître le bien fondé.
Et, finalement, elle a apporté des palliatifs plutôt que des remèdes à la situation
- Pompage du jus qui stagne au fond de la fosse de stockage

- Constitution dans le fond de la fosse de stockage un matelas de matière inerte pour absorber le jus
- Vidange systématique hebdomadaire de la fosse de stockage
- La construction d'une plate-forme de transit à l'air libre
afin de prévenir la saturation de la fosse de stockage en cas de panne des machines de tri, sans qu'aucune enquête publique ne soit ordonnée par la Députation permanente
- Renouvellement du bio filtre par lequel transite l'air de refoulement provenant de la salle de tri

5.- LES CAUSES PROFONDES DE CETTE SITUATION

Les causes profondes des dysfonctionnements sont structurelles et, malgré sa bonne volonté, la direction actuelle, éprouve beaucoup de difficultés à apporter des remèdes efficaces et durables.

Des causes structurelles, pourquoi :
*** Le manque d'expérience** des initiateurs du projet dans le domaine des déchets et notamment l'amateurisme dans la maîtrise des odeurs. Croire à l'efficacité d'un bio filtre constitué d'écorces de sapin pour fixer les odeurs nauséabondes relève d'une naïveté incroyable.
*** Un pari insensé : la combustion du fluff** dans les fours de la cimenterie d'Obourg. Sur base d'une expérience américaine de combustion de pneus automobiles, qui n'est évidemment pas transposable au fluff.
* **L'Implantation d'une entreprise** destinée à manipuler des quantités importantes de déchets ménagers, donc à forte odeur ajoutée, dans une zone très peuplée, bordée de rues à forte densité de population dont une cité, était et reste une absurdité

6- LE MÉPRIS DE LA POPULATION, LES PROMESSES ET LES TROMPERIES

Avant la mise en route des installations, les riverains ont reçu dans leur boîte aux lettres un dépliant édité par ITRADEC, au ton moraliste et paternaliste,
se voulant optimiste et tout à fait rassurant quant à l'avenir, pour leur qualité de vie.
(« on peut toujours s'opposer au progrès. Les opposants au chemin de fer avaient obtenu, voici 150 ans, que les trains soient précédés d'un homme agitant un drapeau rouge ») Voici copie de quelques citations (édifiantes) :

« Il n'y aura pas d'odeurs. »

« Aucune dispersion d'odeurs à l'extérieur du centre ne peut se produire. »

« Il n'y aura aucun dépôt de déchets à l'air libre sur le site. »

« Le centre ne rejette pas de gaz »

« Il n'y aura pas d'augmentation perceptible du volume sonore pour les riverains »

7.- L'AVENIR

A l'heure actuelle, les quantités collectées dans la zone ITRADEC ne permettent pas d'utiliser toute la capacité des installations, aussi la direction envisage d'élargir la zone de collecte, et de traiter les déchets ménagers d'autres communes, en Hainaut, en Wallonie et jusqu'en France, à Lille notamment.Il est évident qu'avec l'augmentation de la quantité de déchets traités, les nuisances ne pourront que s'aggraver.

L'avenir est donc sombre pour les riverains.

8.- CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Nous demandons qu'à l'avenir, lorsqu'un incident avec dégagement d'odeurs survient dans l'entreprise, une information écrite rigoureuse soit adressée aux représentants de la

population au comité d'accompagnement. Nous demandons également qu'une étude scientifique portant sur les odeurs, le bruit et la santé des riverains soit réalisée.

La construction d'un sas par lequel les camions devraient transiter pour accéder au hall de réception serait vraisemblablement de nature à améliorer la situation.

Il est possible que dans le cadre de son budget, l'entreprise ne dispose pas, aujourd'hui, des moyens financiers nécessaires pour opérer les modifications indispensables. C'est alors aux hommes politiques à reprendre l'initiative.

Mais, en urgence, II nous semble qu'un dialogue constructif entre toutes les parties concernées, la direction de l'entreprise, les pouvoirs publics à commencer par le Bourgmestre de la ville de Mons et les riverains, est plus que jamais nécessaire.

ANNEXES

1. Situation géographique de l'entreprise
2. extraits d'un folder distribué toutes-boîtes aux riverains(Rejets, Odeurs, Conclusion)
3. texte de la pétition remise, hier, au Bourgmestre de Mons

conférence de presse du 17-09-2003